

# HARCÈLEMENT EN ENTREPRISE : MAÎTRISER LES NOTIONS, SAVOIR RÉAGIR ET MENER UNE ENQUÊTE INTERNE

Les notions de harcèlement moral et de harcèlement sexuel et les responsabilités qui en résultent pour l'employeur ont beaucoup évolué au cours des dernières années. En cas de défaillance de l'employeur, la responsabilité de celui-ci pourrait être engagée et ce, quelle que soit la véracité des faits qui lui

sont rapportés. Dans ce contexte, il est indispensable de maîtriser les notions de harcèlement moral et de harcèlement sexuel, leurs évolutions juridiques et de savoir mener une enquête RH au sein de l'entreprise lorsque celle-ci s'impose.

## OBJECTIFS

- Analyser les notions de harcèlement moral, de harcèlement sexuel et d'enquête interne mise en œuvre à la suite d'un signalement de harcèlement ;
- Décrypter l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle relative à ces thèmes ;
- Mener une enquête interne du début à la fin.

## CONTENU

### Rappel des règles relatives au harcèlement moral et au harcèlement sexuel

- Définition du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et éléments constitutifs
- Rôle de l'employeur en matière de harcèlement et responsabilités encourues dans le cadre de son obligation de sécurité
- Rôle du CSE
- Protection des salariés victimes de harcèlement et des salariés témoignant de tels agissements
- Situation du salarié auteur du harcèlement
- Contentieux du harcèlement
- Point d'attention : harcèlement et rupture conventionnelle

### Réaliser une enquête interne à la suite d'un signalement de harcèlement

- Dans quels cas diligenter une enquête interne ?
- Etapes préliminaires à la réalisation de l'enquête interne
- Réalisation de l'enquête : quelles modalités ? De la définition de la commission d'enquête à la rédaction des comptes rendus d'audition et du rapport d'enquête
- Conclusions de l'enquête interne et suites devant y être données
- Partages d'expériences sur les enquêtes internes déjà menées

### Atelier pratique : mener une enquête en entreprise



18 novembre, en distanciel



390 € *adhérent*

585 € *non-adhérent*  
(par personne)



1 jour

01 53 98 95 03 – [formation@fehap.fr](mailto:formation@fehap.fr)

## Prérequis

Connaissances de base en droit du travail

REMPLISSEZ UN BULLETIN D'INSCRIPTION EN LIGNE

## PUBLICS

- Chefs d'entreprises
- DRH
- RRH
- Responsables QSE
- Responsables prévention
- Juristes droit social

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

*Une pédagogie interactive alternant différentes modalités est obligatoire, par exemple*

- Apports théoriques et méthodologiques
- Exercices, cas pratiques, étude de situations
- Travaux en sous-groupes
- Échanges et mutualisation

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Grille d'auto-évaluation des acquis de la formation

## INTERVENANTS

- Profil de(s) intervenant(s) : Avocat au Barreau de Paris